



Accord amiable avec propriétaire

Par **marinette2283**, le **08/06/2013** à **23:20**

Bonjour, je suis partie de ma location car mon propriétaire vendait mon appartement. Il y a eu un malentendu avec belvia immobilier qui m'affirmait par téléphone que je n'avais pas de préavis, or il s'avère que j'ai un préavis de 3 mois car je n'étais pas à la fin de mon bail.

Je suis donc dans mon nouveau logement et me retrouve avec 3 mois de loyer à payer pour mon ancien logement.

Mon propriétaire m'a dit par téléphone que si je lui trouvais quelqu'un qui veuille acheter il me rembourserait mes 3 mois de préavis. J'ai trouvé quelqu'un qui est intéressé mais je voudrais un écrit du propriétaire me précisant cet accord. Que doit indiquer cet écrit pour que cela soit légal ?

Merci beaucoup.

Par **HOODIA**, le **09/06/2013** à **09:00**

Il ne suffit pas de de dire ou d'écrire "je dois vendre mon appartement" pour que le locataire qui possède un contrat parte au coup de sifflet de l'agence ou du proprio !

Voulez vous partir avant la fin du bail ?

Si oui, vous avez un préavis de trois mois!

Il est plus facile de vendre un appartement sans locataire voyez vous!

Par **janus2fr**, le **09/06/2013** à **09:57**

[citation]Bonjour, je suis partie de ma location car mon propriétaire vendait mon appartement.[/citation]

Bonjour,

Pouvez-vous en dire plus ?

Avez-vous reçu un congé pour vente ou pas ?